

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 30 (1925)

Artikel: Le fils de Louis XVI à Genève et dans le Département du Haut-Rhin, précédemment du Mont-Terrible (Jura bernois)

Autor: Macquat, Paul F.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-685133>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Fils de Louis XVI

à Genève et dans le Département du Haut-Rhin,
précédemment du Mont-Terrible (Jura bernois)

par PAUL F. MACQUAT

PRÉAMBULE

Le dernier roi légitime de France — Louis XVII — n'est pas mort au Temple, le 9 juin 1795, comme le prétend l'histoire officielle. Il s'en est évadé le 12 juin, dans un cercueil destiné à l'enfant substitué — le petit Charles Gonnhaut — mort à sa place.

Cette prodigieuse évasion se fit avec le concours des généraux Barras, Pichegru, Hoche et de Frotté, ainsi qu'avec l'appui de l'impératrice Joséphine, alors Mme de Beauharnais et de plusieurs personnages de second plan, dont le gardien du Temple Laurent, compatriote de Joséphine ; de Mme Vve Henry Leschot née Himely, etc.

Disons quelques mots de cette merveilleuse évasion, où fut mêlée Mme Leschot, d'après de récentes découvertes que nous avons faites dans un ouvrage écrit par un adversaire de la survivance de Louis XVII, l'illustre A. de Beauchesne. Cet historien est l'auteur d'un travail intitulé « Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort ; captivité de la famille royale au Temple ». Nous allons consulter le tome II de son édition de 1866, aux pages 328, 336 à 341 et 348 à 351. Voici ce qu'il dit :

« Le 22 prairial (mercredi 10 juin), à six heures du soir, le ci-
» toyen Dusser, commissaire de police, accompagné des citoyens
» Arnould et Goddet, commissaires civils de la section du Temple,
» se présenta à la tour pour procéder, conformément à un arrêté
» du comité de sûreté générale, à la constatation du décès du petit
» Capet et à l'inhumation de ses restes ».

« La déclaration de décès fut rédigée. Après avoir signé cet
» acte dans la chambre voisine, les commissaires se rapprochèrent
» encore du lit funèbre ». (Faisons remarquer qu'officiellement
la sœur du défunt, alors détenue au Temple, n'a pas été appelée
pour reconnaître le décédé, ni signer l'acte de décès. Ceci était
pourtant exigé par la loi de décembre 1792, la princesse étant la

plus proche parente du défunt. Cette omission volontaire s'explique si l'enfant mort était un substitué).

« L'employé aux inhumations tenait un cercueil sous le bras,
» l'homme des funérailles prit le corps de l'orphelin royal et le
» mit nu dans la bière ».

« Comme ils se retiraient (les membres du comité de sûreté générale) quelques officiers de la garde du Temple demandèrent
» à être admis à voir les restes du petit Capet. Damont ayant
» fait observer que le poste ne laisserait point sortir la bière sans
» exiger l'ouverture, (pour éviter cela) les députés décidèrent qu'à
» midi les officiers et sous-officiers de la garde descendante et de
» la garde montante seraient tous invités à constater la mort de
» l'enfant ».

« La bière fut descendue dans la première cour, posée sur des
» tréteaux et recouverte d'un drap noir ».

« Du vingt-deux prairial, l'an trois de la République française.
» Le comité de sûreté générale arrête que le comité civil de la
» section du Temple se concertera avec les commissaires de garde
» au Temple pour faire donner la sépulture au fils de Louis Capet
» dans le lieu, suivant les formes ordinaires, en présence de
» nombre de témoins déterminé par la loi, et encore de deux
» membres du comité civil de laditte section du Temple, etc. ».

« En conséquence et pour l'exécution de la loi du 20 sept. 1792,
» nous avons requis le citoyen Pierre Dusser, commissaire de
» police de notre section, à l'effet de se transporter avec nous à la
» tour du Temple, pour y constater le décès du fils de Capet ».

« Nous avons de suite fait déposer dans une bière le corps du-
» dit Capet, etc. ».

« Les commissaires ont vu aussi le sieur Bureau, concierge du
» même cimetière (Sainte-Marguerite) depuis vingt-huit ans ; il a
» affirmé que Voisin (conducteur des convois funèbres de la pa-
» roisse Sainte-Marguerite) lui avait demandé dans la matinée
» du 12 juin 1795 une bière pour une jeune fille, et qu'il sut, pen-
» dant la journée, qu'elle était pour le Prince qu'on appelait alors
» le Dauphin ».

« ...il résulte que le 24 prairial an III (12 juin 1795), la dépouille
» mortelle de Sa Majesté Louis XVII, renfermée dans une bière de
» bois blanc de quatre pieds et demi de longueur, a été apportée
» du Temple au cimetière de Sainte-Marguerite, vers les neuf
» heures du soir, etc. ».

« Voisin a déclaré (en 1816, aux commissaires de police Simon
» et Petit) que ce fut lui qui fit sortir le cortège par la grande
» porte du Temple, et non par la petite, comme on le voulait... »

« ...le cercueil du jeune Roi, fait en bois blanc, et ayant à la tête
» et aux pieds un D écrit par lui avec du charbon.

» Le concierge du cimetière, le sieur Bureau, qui occupe cette
» place depuis vingt-huit ans, a affirmé que Voisin était venu
» dans la matinée du 12 juin 1795 lui demander une bière pour
» une jeune fille ; (Nous avons vu précédemment que la mise en
» bière du Dauphin avait eu lieu le 10 juin, alors pourquoi un
» second cercueil ? Nous le verrons plus loin.) qu'il lui en fournit

» un de quatre pieds et demi ; que pendant la journée, il eut lieu
» de s'assurer qu'elle était destinée à recevoir le jeune Prince
» qu'on appelait alors le Dauphin ; que le cortège arriva le soir,
» vers les neuf heures ; *qu'il le fit passer par l'église, etc.* ».
(Ces derniers mots sont très importants, nous allons voir).

Le « Moniteur » laisse entendre que l'enterrement eut lieu le 24 prairial (12 juin). Il contredit ainsi le procès-verbal d'inhumation qui dit le 22... — F. Delrosay, « Mémento de la Question Louis XVII », nouv. édit. pp. 87 et 90.

Un rapport de police note ceci à la date du 24 prairial :

« Dans le quartier du Temple, le peuple disait hautement que les préparatifs faits pour l'enterrement du petit Capet n'étaient qu'une feinte, qu'il n'était pas mort, et qu'on l'avait fait partir et sauver bien loin ». — Adolphe Schmidt, « Paris pendant la Révolution », tome I, p. 277.

Les préparatifs se faisaient le 24 prairial : dont l'enterrement n'avait pas eu lieu le 22 (10 juin).

Et trois déclarations faites en 1814, 1815, 1816, le placent formellement au 12 juin.

L'enterrement se fit en char par les soins de l'entrepreneur, mais le cercueil fut porté à bras depuis la tour du Temple jusqu'à la rue, éloignée de deux cents pas, et depuis la petite porte du cimetière (ou depuis l'église) jusqu'à la fosse.

Une chose que le « Moniteur » ne dit pas, mais que nous savons par le témoignage de Voisin, c'est que les « quatre porteurs » (du cercueil) *firent une mort aussi funeste que les trois... médecins* (qui soignèrent au Temple un enfant malade). — « Mémento », pp. 90 et 91.

En tête du cortège officiel se trouvaient les commissaires Dusser, Arnould et Goddet. Derrière eux, Lasne dernier gardien du Dauphin, puis d'autres citoyens dont les noms sont connus.

Le cortège arriva à l'église Sainte-Marguerite vers les 9 heures du soir. Pourquoi cette heure tardive : 8 heures et demie d'après le « Moniteur », 9 heures et demie d'après Voisin ?

« On aurait dû appeler la foule et lui ouvrir le Temple et le cimetière. Que fit-on ? On se cacha sous l'épaisseur des murailles » et *on évita la clarté du jour* ». — « Mémoires de Tous »... article Peuchet, tome II, p. 343.

« Il y avait très peu de monde », déclare la veuve du fossoyeur » Valentin : « l'enterrement se fit presque dans la solitude et en quelque sorte clandestinement... ». — Enquête de mars 1816, Peuchet. « Légimité », I, p. 750.

Or, en entrant dans l'église avec le cercueil royal de bois blanc et marqué de la lettre D (pour éviter une erreur irréparable), le conducteur Voisin, de connivence avec les libérateurs du Prince, trouva un second cercueil, qu'il avait lui-même commandé le matin à Bureau, concierge du cimetière.

Au cercueil de Voisin on substitua celui de Bureau.

Le Dauphin recouvra donc la liberté dans l'église Sainte-Marguerite, entre 9 et 10 heures du soir, le vendredi 12 juin 1795 (24 prairial an III) au moyen de cette substitution de cercueils. La collation offerte à la cure par l'abbé Maire aux commissaires et aux quatre porteurs de Voisin, devait faciliter la substitution, en laissant pour quelques instants le cercueil du Dauphin sans surveillance dans l'église.

Au retour des collationneurs, l'échange était fait. Le cercueil fourni par Bureau absolument semblable à celui de Voisin, alourdi par de vieux papiers et des pierres fut ainsi livré aux fossoyeurs pendant que celui du jeune Roi, fourni par Voisin, était déposé dans une voiture et s'éloignait à toute vitesse des chevaux, par la rue St-Bernard.

Le procès-verbal d'inhumation du faux cercueil de Louis XVII rempli de vieilles paperasses et de pierres, fut signé à la cure de Sainte-Marguerite « heure de dix du soir », par le sieur Gille, commissaire de police de la section de Montreuil, conjointement avec Dusser et d'autres fonctionnaires. Il a été publié par l'ineffable de Beauchesne dans son chef-d'œuvre « Louis XVII », tome II, p. 341. Il est curieux de constater que c'est dans l'ouvrage de ce grand adversaire qu'on a trouvé des jalons pour faire éclater la vérité.

La voiture des sauveurs arriva bientôt avec le cercueil contenant le corps de l'enfant endormi, au N^o 6 de la rue de Seine, en face du débouché de la rue Mazarine, si les numéros des maisons n'ont pas été changés. Tout était prêt pour recevoir l'enfant royal et le faire sortir de son anesthésie. Le nom de la personne qui « enleva de son cercueil le Dauphin endormi est connu », comme en témoigne le R. P. Dacquín, Jésuite, oncle de M. Veuillot. — « Autour d'une Révolution », par le comte d'Hérisson, p. 309.

La dame chez laquelle fut conduit le Dauphin était veuve d'un Suisse tué en octobre 1789 entre Versailles et Paris. Il se nommait Leschot et était très dévoué à Joséphine de Beauharnais ; sa femme fut chargée par la suite de la garde de l'héritier d'une longue lignée de rois et devint ainsi la mère adoptive de l'orphelin du Temple. Cette femme avait bien des fois monté la garde dans la sinistre prison, déguisée en garde national, et c'est elle qui prévint l'enfant royal de sa prochaine délivrance, par un billet adroitement lancé, lors d'une de ses rares sorties dans la cour intérieure du Temple. — « La Survivance du Roi-Martyr », par Un Ami de la vérité, p. 44.

C'est dans la maison de cette digne Suissesse que l'enfant-Roi revit la bonne Joséphine et le fidèle Laurent, qui lui contèrent à peu près comment s'opéra sa miraculeuse délivrance et de quelle façon on put se débarrasser du corps du petit martyr volontaire, le sosie du Dauphin, qui jusqu'à sa dernière heure, contrefit à la perfection l'enfant royal qu'il chérissait depuis de longues années. Suivant la promesse faite à la Reine, Mme Gonnhaut (mère de

l'enfant mort au Temple) aurait offert son fils condamné par la maladie, pour sauver le sien, peu avant la prise des Tuileries.

L'ancienne jardinière du château de Versailles avait pour l'infortunée Reine, sa bienfaitrice, une profonde admiration et un dévouement sans borne.

Laissons maintenant la parole à Louis XVII lui-même qui va nous dire, d'après ses « Souvenirs » et surtout d'après ce qu'on lui en a dit, comment se serait opérée l'évasion. (Evidemment, il est certains faits, certains détails qu'il n'a pu rapporter que par oui-dire, puisqu'il avait été endormi avec de l'opium et n'avait pu constater par lui-même ce qui se passait ; mais dans l'ensemble, son récit est corroboré par des témoignages nombreux et des plus variés).

« Des motifs impérieux contraignirent le gouvernement à accé-
» lérer la fin de cette victime infortunée (le petit Charles Gonn-
» haut). Elle mourut, m'a-t-on dit, le 8 juin 1795, et après l'au-
» topsie, son cadavre fut déposé dans une caisse pour être ensuite
» enterré. Cette caisse ainsi que le cadavre, furent placés dans la
» chambre occupée autrefois par mon père. Pendant cette opé-
» ration j'avais reçu une forte dose d'opium. On me mit dans le
» cercueil, d'où on retira l'enfant autopsié (après la visite du ca-
» davre par les commissaires et la garde montante et descen-
» dante) ». D'après les déclarations de Voisin, « le Prince », placé
dans un *cercueil non fermé*, fut descendu au pied de l'escalier « où
il resta environ une heure » tel quel, parce qu'on ne voulait pas,
a-t-on dit, émouvoir Madame Royale par le bruit des marteaux,
(« Légitimité », II, p. 872) et le tout fut effectué presque à la même
heure où on venait chercher le cercueil pour le transporter au ci-
metière. « A peine l'enfant mort fut-il caché au quatrième étage,
» lieu où j'étais, que mes amis, instruits de ce qui se passait,
» chargèrent dans une voiture le cercueil qui me renfermait.
» Certes, ceux qui ne savaient rien crurent qu'on allait m'enter-
» rer. Mais la voiture était préparée. En allant au cimetière, on
» me mit dans la caisse au fond de la voiture, et on remplit le
» cercueil de vieilles paperasses, pour lui laisser la même pesan-
» teur, et dès que le cercueil fut enfoui dans la fosse, mes amis
» rentrèrent avec moi dans Paris ». (La narration du Prince ne
doit pas être juste, il aurait été bien difficile de préparer son cer-
cueil en cours de route, du Temple au cimetière. L'évasion se
prépara plus facilement dans l'église Sainte-Marguerite au moyen
d'une substitution de cercueils, pendant la collation des com-
missaires et des porteurs, comme nous l'avons expliqué plus haut).
« Lorsque je me réveillai, je me trouvai dans un lit et dans une
» chambre fort propre, seul, avec ma garde-malade, qui était
» Mme... (Vve Henry Leschot-Himely), « *la jeune factionnaire du
jardin du Temple* ».

« A peine avais-je été mis en sûreté que le mystère de tout fut
» dévoilé. (« Abrégé des Infortunes du Dauphin », p. 40).

« Mais malheur aux indiscrets ! Les quatre porteurs (du cer-
» cueil) firent une mort aussi funeste que les trois médecins.
» Quant à l'enfant autopsié, on l'enterra dans le jardin du Tem-
» ple ».

Cependant le Dauphin était tombé malade, suite de sa longue captivité. Il resta d'abord caché à Paris, confié aux bons soins de Mme Vve Henry Leschot-Himely (cette dame d'origine allemande — de Neuveville dans la Suisse allemande — dont le mari avait été tué au début de la Révolution, « Abrégé des Infortunes, etc. », pp. 41-42 — « Légimité », II, p. 819), puis il partit pour la Vendée et enfin passa en Suisse, comme on le verra plus loin.

A deux époques, en automne 1797, en automne 1803, hiver et printemps 1803-1804, le Prince vécut en Suisse dans les familles Leschot et Himely, qui possèdent donc en partie la clef du mystère de sa vie de quinze années, de 1795 à 1810. Mlle Marie Leschot (née à Genève le 12 décembre 1834, décédée dans cette ville le 3 février 1919) a laissé, en particulier, d'intéressants souvenirs sur les rapports qu'eût sa famille avec ce royal infortuné qui bien que vivant fut voué à une mort civile étrange et terrible. Ce malheureux Prince termina sa longue et douloureuse existence à Delft (Hollande), le 10 août 1845, âgé de 60 ans et quelques mois.

Nous reparlerons des importants souvenirs de Mlle Leschot au cours de notre récit. Pour le moment nous allons faire connaissance avec sa famille, dont l'un des membres, Frédéric, joua un rôle important pendant la jeunesse du fils de Louis XVI, lors de ses premiers séjours en Suisse aux époques mentionnées plus haut, et surtout lors de ses aventures en Allemagne en 1809. Frédéric Leschot a dû même vivre et travailler en compagnie du Prince depuis l'année 1820 à 1824.

Tous les renseignements qu'il nous a été possible d'obtenir sur les passages de Louis XVII dans notre pays, concordent avec les « Mémoires » de la famille Leschot. Ils prouvent donc l'authenticité des « Souvenirs » de Jean-Frédéric Leschot, père de Frédéric ; de son fils Georges et de sa petite-fille Marie Leschot.

Le grand incendie qui détruisit presque totalement la Chaux-de-Fonds en 1794 et malheureusement la plupart des archives du village, ne nous a pas permis de reconstituer une histoire de cette intéressante famille dont l'un des ancêtres, Perrin Leschot, vivait au commencement du XVIII^e siècle. Parmi ses membres, elle compta plusieurs notaires ; le plus connu de tous, fut Pierre Leschot, grand-père de Jean-Frédéric, l'associé des Jaquet-Droz.

Dans le « Registre des délibérations » de la commune de la Chaux-de-Fonds D. 4, nous lisons :

« En séance du 5 mars 1747, Pierre Leschot ayant une grande » intelligence sur cette matière, est chargé de faire une généalogie » des familles de la commune. Pour son travail durant une ving- » taine de jours, on lui a offert 8 baches (batz) par jour ».

« Le 13 août 1747, Pierre Leschot est nommé avec d'autres bour- » geois de la Chaux-de-Fonds pour recevoir le gouverneur de Na- » talis et M. le conseiller de Boden qui furent traités chez une » veuve Humbert-Droz, cabaretière à la maison neuve ».

« En date du 19 mai 1748, il signa une lettre de remerciements » au roi de Prusse pour le choix fait comme maire de la Chaux- » de-Fonds de M. Tissot ».

« Le 26 août 1750, sont nommés députés : un Tite Leschot et » Pierre Leschot, notaire ».

« Le 5 octobre 1750, après la mort de Pierre Leschot, notaire et » ancien Maître-bourgeois (décédé en septembre de la même an- » née, ses registres ont été confiés à M. Du Bois, maire du Locle, » pour en faire l'inventaire ; puis ils furent déposés aux Archives » de la communauté de la Chaux-de-Fonds, le 1er avril 1751 ».

« En séance du 9 mai 1762, se rapportant à la généalogie dres- » sée par feu le sieur Maître-bourgeois Pierre Leschot, il est dit » de lui qu'il était connu pour avoir été de son vivant un homme » véridique et exact ».

Son petit-fils, Jean-Frédéric Leschot, fils de Frédéric et de Isa- beau Du Bois, naquit à la Chaux-de-Fonds, le 30 octobre 1746 ; encore enfant il fut placé en apprentissage au Locle, chez un mé- canicien-horloger ami de son père qui travaillait pour Pierre Ja- quet-Droz. Le père de Jean était de condition modeste et avait une nombreuse famille, onze enfants, sauf erreur. Il s'était marié deux fois.

C'est là (au Locle) que le célèbre horloger-mécanicien fit la con- naissance de Jean-Frédéric. Alors qu'il s'occupait d'un petit tra- vail sans aucune importance, pour s'amuser, l'enfant questionné par Jaquet-Droz, expliqua clairement son projet. Devinant une grande intelligence et un génie naissant, Pierre Jaquet-Droz réso- lut de l'adopter, ce qui eût lieu après consentement et bien des hé- sitations du père qui ne voulait pas se séparer de ses enfants.

Jaquet-Droz éleva Jean, comme son propre fils, sans faire au- cune différence entre eux. L'union des enfants fut parfaite ; aucun nuage ne vint assombrir leur vie. Ils grandirent en s'appliquant tous deux à se perfectionner dans cet art mécanique qui devait faire leur gloire. Il est curieux de constater la simplicité et la mo- destie de Jean Leschot qui n'a jamais cherché à se prévaloir d'un talent personnel ; comme Daubenton de Buffon, il était le complé- ment des Jaquet-Droz. Son nom ne sera bien connu qu'à la mort de ses associés. Il fut néanmoins le constructeur de toutes ces merveilles d'horlogerie, mais aussi l'inventeur de ces conceptions hardies ; tour à tour technicien et artiste.

Les automates célèbres sont l'œuvre des Jaquet-Droz et de Les- chot. En 1833, lors de leur exposition à Genève, « le petit écrivain » traça ces mots : « Jaquet-Droz et Leschot furent mes auteurs ». Il paraît certain que Jean, de cinq ans plus âgé qu'Henri Jaquet- Droz, dut être pour une bonne part dans cette grande création. D'après le conseil de la fiancée de Leschot, Suzanne-Catherine Himely, (Cette famille Himely eut la garde du jeune Louis XVII lors qu'il séjourna en Suisse pour la deuxième fois. Nous le ver- rons plus loin) nos célèbres mécaniciens (associés dès 1776) trans- portèrent leur industrie de la Chaux-de-Fonds à Genève en 1784 ; le climat de cette ville, plus doux que nos froides contrées, était plus favorable à la santé d'Henri Jaquet-Droz, assez faible de poi- trine, comme on disait alors.

Jean Leschot se maria à St-Imier en juillet 1786. Le mariage fut béni par le pasteur Himely, beau-frère de Leschot.

Ce fut une glorieuse période pour l'industrie neuchâteloise naissante et une perte pour le pays que le départ de ses deux illustres enfants. Au temps des Jaquet-Droz, la vie laissait quelque loisir aux recherches individuelles et permettait à l'artiste mécanicien de suivre parfois les caprices de sa fantaisie.

Par leurs constructions si ingénieuses, par leur exemple, les Jaquet-Droz et Leschot ont ouvert le chemin à ceux qui marchent si fiévreusement aujourd'hui.

Les androïdes Jaquet-Droz à Paris et à Versailles

PREMIÈRE RENCONTRE

Les célèbres automates une fois terminés, après une exposition publique des plus réussie dans la maison du « Jet d'Eau » à la Chaux-de-Fonds, furent transportés une première fois à Paris en 1774.

Ils firent un second voyage connu dans la capitale française à la veille de la révolution — probablement en 1787 ou 1788. — C'est à propos de cette seconde exhibition des enfants animés qui eut comme la première fois un immense succès, que la Reine Marie-Antoinette manda au palais de Versailles le mécanicien Leschot et ses merveilleuses poupées.

Pour plus de détails sur ce séjour, voir le volume de l'auteur « Le Fils de Louis XVI en Suisse », pp. 20 à 28.

Une page de politique et d'histoire

Afin d'éviter de vaines redites, nous prions le lecteur de bien vouloir consulter le volume que nous venons de citer, « Le Fils de Louis XVI en Suisse », pour ce que nous avons dit dans ce chapitre, aux pages 29 à 31.

Ce qui se passait en Suisse à la même époque

Pendant les années de terreur de la Révolution française, notre petite Patrie, placée au carrefour de l'émigration, dominée par un esprit de large tolérance, offrait un asile aux personnalités et aux doctrines que l'on réprouvait en France.

Après l'invasion de la Savoie, les autorités suisses, devinant quelques ferments insurrectionnels au sein des cantons, éprouvèrent du reste le besoin de défendre leur vieille aristocratie contre la démagogie montante. Pour cela, elles ne craignirent point de faire appel au concours des réfugiés, afin d'organiser plusieurs vastes combinaisons extérieures : la Suisse devient bientôt un foyer de réaction intellectuelle et politique (Gaston Tessier, « Le Mystère de quinze années »). Les proscrits s'accommodaient bien d'une telle situation, qui flattait leurs espérances, utilisait leur activité, leur permettait enfin de vivre d'une façon précaire, mais

sans déroger. Il arrivait même que l'on réalisât chez eux, en ces temps de misère, quelques économies ; elles étaient employées pour le mieux, à la diffusion de brochures légitimistes que l'on faisait éditer par Fauche-Borel, imprimeur à Neuchâtel.

Le canton de Berne était alors dirigé par l'avoyer de Steiger, homme supérieurement intelligent et distingué. « Son esprit — dit Mallet du Pan — était plus vaste que son pays. Peu de personnes possédaient à un plus haut degré l'art de la discussion, le coup d'œil prompt et juste sur les questions compliquées, le talent d'apercevoir, de comparer toutes les faces des objets, de développer les causes, les résultats, les conséquences et les moyens. M. de Steiger (Mallet du Pan écrivait de Steiguer) portait une âme forte, quelque fois passionnée mais dont l'indépendance se modifiait par l'habitude et la nécessité de vivre avec ses égaux, avec ses collègues, sous une forme de gouvernement qui oblige souvent le magistrat le plus obstiné au sacrifice de ses opinions. A la tête d'une grande monarchie, M. de Steiguer eût paru tout entier ».

Ce personnage ne dissimulait pas son dévouement aux idées conservatrices ; par son influence, il maintint longtemps le corps helvétique dans une attitude réservée ou même hostile en face de la République voisine. L'ambassadeur français Barthélemy, finit par obtenir une amélioration des rapports entre les deux pays, grâce à l'appui du trésorier Frisching, rival personnel de l'avoyer de Steiger ; celui-ci obligé de composer avec l'ennemi, pour s'accommoder aux événements, garda par devers lui toutes ses répugnances contre les principes révolutionnaires, propagés par les loges maçonniques aussi bien en Suisse qu'en France et dans d'autres Etats.

« Un manifeste, signé par Philippe d'Orléans, le futur Egalité, » (« Autour d'une Révolution, 1788-1789 », par le comte d'Hérisson, » p. 251) fut adressé à toutes les loges maçonniques et à tous les » *directoires* chargés d'en faire l'usage convenable auprès des » frères dispersés en Europe. Au nom de la fraternité, toutes les » loges étaient *sommées* de se conférer, d'unir leurs efforts pour » le maintien de la Révolution, de lui faire partout des partisans, » des amis, des protecteurs, d'en propager la flamme, d'en sus- » citer l'esprit, d'en exciter le zèle et l'ardeur dans *tous les pays* » et par tous les moyens qui sont en leur pouvoir.

» Cette action des loges eut un plein succès. Le gouvernement » (maçonnique) prodigua les millions, et la presse subventionnée » dans tous les Etats, propagea si bien les principes de la Révolu- » tion que des conspirations s'organisèrent partout, et que les » peuples, naïfs et trop confiants, attendirent les Français comme » des libérateurs ».

L'avoyer de Steiger combattit les éléments révolutionnaires plus discrètement que son adversaire Frisching, mais sans trêve ni lassitude. Au cours de cette lutte inégale, où les trames diplomatiques s'enchevêtrèrent maintes fois inextricablement, de Steiger fut aidé par plusieurs membres du petit Conseil bernois :

Herchberger, de Spietz, d'Erlach, et par un certain nombre d'émigrés.

Parmi ces derniers, il faut mentionner un homme dédaigné par l'histoire parce qu'il fût le trop modeste serviteur d'une grande cause, mais qui joua néanmoins un rôle dans la politique de son temps. Par sa probité, la constance de son dévouement, sa grandeur d'âme, sa fidélité à toute épreuve, il mérite d'être cité en exemple à notre jeune génération. Jean-Baptiste-Jérôme Brémond, né à Brignoles (Var) le 8 février 1760, fut d'abord député aux États de Provence en 1786, puis chargé par eux de porter à Louis XVI les doléances de cette province contre les dilapidations qui la grevaient inutilement. J.-B. Brémond remplit ce mandat avec une éloquence et une conviction qui lui méritèrent l'estime particulière du Roi ; celui-ci lui conféra la croix de Saint-Louis et le plaça comme secrétaire-général auprès du marquis de Monciel, ministre de l'intérieur.

(Pendant la Révolution, ce dernier se réfugia aussi en Suisse avec son ami Brémond, porteur de la fortune particulière de Louis XVI qui à cette époque s'élevait à 320 millions, convertie en valeurs sur l'étranger, etc. Ne connaissant pas l'existence du fils de Louis XVI qui vivait caché en Allemagne, le marquis de Monciel, à la Restauration, rendit la fortune de Louis XVI à ceux qu'il croyait être ses héritiers, la duchesse d'Angoulême, Louis XVIII et Monsieur, comte d'Artois).

La confiance de Louis XVI valut à J.-B. Brémond plusieurs missions délicates ; on l'employa notamment à la recherche des abus financiers, auxquels on eut remédié sans la tournure brutale que prirent les événements ; il remplit maintes fois, auprès du Roi lui-même, l'office de secrétaire intime, et se trouva de la sorte initié à bien des secrets diplomatiques.

En septembre 1792, M. Brémond partit pour l'Angleterre, afin d'y travailler d'accord avec le gouvernement de Georges III, à la délivrance des souverains français. La tentative ayant échoué par la mauvaise volonté de Pitt, le secrétaire de Louis XVI gagna le territoire suisse ; loin d'abandonner ses projets de dévouement à la famille royale, il songeait toutefois à utiliser pratiquement « quelques lambeaux de sa fortune échappés au naufrage universel. Il relève une verrerie ruinée, fertilise l'espèce de Sibérie qui l'entoure, couvre les marais de fermes florissantes, et bientôt y recueille en amis ses adversaires politiques, poursuivis à leur tour par les réactions révolutionnaires ».

Etabli de la sorte à Semsales (canton de Fribourg), M. Brémond s'y fit une réputation notable et fut bientôt très aimé et estimé dans le pays ; dans la suite il exerça longtemps les fonctions de consul général d'Espagne, de Portugal et des Algarves. Il fut créé chevalier de l'ordre du Christ.

« Lorsque Napoléon traita avec la République helvétique, la confiance que M. Brémond s'était acquise fit recourir à ses lumières : son travail servit de base au traité ». (Jean-Baptiste-Jé-

rôme Brémond mourut à Saint-Martin, canton de Fribourg, le 10 novembre 1839).

Dans l'entourage immédiat de l'avoyer de Steiger, une autre figure, plus connue, est à signaler : celle de Mallet du Pan, le fameux publiciste naguère directeur du « Mercure politique ».

Mallet du Pan était Suisse de naissance, mais, dit M. Gaston Tessier (« Légitimité » 1907, p. 31), Français par le cœur, par les affinités intellectuelles et la gloire littéraire, de même que la gratitude et la raison lui faisaient préférer la monarchie aux constitutions républicaines de son pays.

Entre ces hommes bien divers par l'origine et la condition : de Steiger, Brémond et Mallet du Pan, *une union cordiale se forma pour le salut du royal orphelin* qui, très loin de là, subissait le joug avilissant du cordonnier Simon ; association de trois dévouements faits pour se comprendre et s'aider mutuellement.

A la faveur de cet accord, « un plan de restauration monarchique fut élaboré au mois de juin 1794. Mallet du Pan se rendit à Morat où l'attendait Théodore de Lameth, qui se dissimulait sous le nom de M. Proctor. Il s'agissait de réunir toutes les forces éparses de l'opposition pour en faire une masse compacte qui, opérant avec les royalistes du dehors et appuyée par les armées étrangères, provoquerait une insurrection contre la Convention et lui substituerait un roi héréditaire et une représentation nationale. Après quelques conférences, où les bases de ces ouvertures furent arrêtées, Mallet du Pan se chargea de les communiquer au gouvernement anglais (L'ennemi mortel de la monarchie française ! précédemment Pitt avec un cynisme révoltant avait décrété que jamais ne serait assez profond l'abaissement des Bourbons. « Vie privée de Louis XV », Londres, 1785, p. 139.) dans un mémoire du 12 septembre qui parvint à destination par l'entremise de lord Robert Fitz-Gérald, ministre d'Angleterre à Berne. Lord Granville, le chef du Foreign Office, envoya à cette occasion en Suisse M. Wickham, qui était chargé de s'entendre avec les organisateurs de ce grand plan politique, et ne tarda pas à succéder à lord Fitz-Gérald. « La Révolution Française vue de l'étranger », « Mallet du Pan », par François Descostes. Tours, 1897, p. 31 ».

M. Brémond déclare que l'Angleterre était intervenue dans cette affaire « sous le prétexte d'en favoriser le succès. Cependant, dit-il, comme nous avons cru devoir lui demander des gages de confiance, que son ministre M. Wickham... ne se trouvait autorisé d'accomplir qu'en partie, son intervention finit pour nous à une seule séance, à laquelle je me trouvais présent ».

N'ayant pas réussi du côté britannique, les conspirateurs essayèrent de trouver fortune ailleurs, et sont ainsi tombés dans un piège. Les chancelleries européennes connaissaient plus ou moins vaguement le remous d'opinion qui s'effectuait en Suisse ; comme il importait qu'elles fussent tenues au courant d'une manière précise, chacune voulait avoir dans la place un correspondant habile. C'est pourquoi Mallet du Pan fut prié d'envoyer à Vienne

et à Berlin le résultat de ses observations ; il entra de la sorte en rapport avec MM. de Colloredo et de Hardenberg. Peut-être y a-t-il aussi dans cette minime circonstance, l'origine de la persécution mystérieuse qui s'acharna plus tard contre Louis XVII... C'est possible, mais cet infortuné Prince avait surtout les mêmes ennemis occultes que son malheureux père.

Nous pouvons croire que Mallet du Pan, investi d'une mission qui suppose la confiance réciproque, narra au ministre de Frédéric-Guillaume II (roi de Prusse et prince de Neuchâtel) tout ce que l'on avait fait ou voulu faire pour l'évasion du jeune Prince ; sans doute, il tenta même d'obtenir auprès du baron de Hardenberg, le concours qui avait été refusé par Granville. Peut-être que l'homme d'Etat prussien rêva dès lors un plan machiavélique qui devait amener sa gloire personnelle et la suprématie de son pays par diverses pressions sur le comte de Provence (oncle de Louis XVII) ; probablement il pensa vouloir utiliser, pour asseoir ce plan, les bases posées laborieusement par de Steiger et ses amis. Nous ne savons.

Un fait remarquable, c'est que bientôt, malgré les conseils et les supplications de son correspondant suisse, le gouvernement prussien pensa à conclure une entente avec la France. Henri de Prusse désirait la signature de la paix, qu'il pouvait cependant prévoir très onéreuse : Catherine II affirma que le prince Henri voulait devenir tuteur de Louis XVII et roi de France après la mort de ce dernier (« Revue des Deux Mondes », janvier 1886, p. 140).

A l'automne 1794, dans la ville neutre de Bâle, le comte de Goltz, plénipotentiaire prussien, se met en pourparlers avec Barthélemy. Suivant les instructions formelles de son monarque, M. de Goltz ne doit pas entrer sur le sol français ; un subalterne, Harnier, est chargé d'aller faire des avances au Comité de salut public et de prendre à Paris même quelques arrangements que l'on ne veut pas risquer à distance.

L'ambassadeur prussien étant mort subitement le 6 février 1795, le baron de Hardenberg vint à Bâle pour le remplacer. Ce ministre avait tous les dehors d'un parfait gentilhomme ; la distinction de ses manières, sa courtoisie exquise, son humeur toujours égale, lui donnaient un véritable pouvoir de séduction à l'égard de ses partenaires jacobins. Merlin de Thionville, dans son enthousiasme, comparait de Hardenberg à un marquis de l'ancien régime, et la Convention poussa l'amabilité jusqu'à offrir au diplomate « un service de Sèvres ayant appartenu à Louis XVI ».

La paix fut signée le 16 germinal an III (15 avril 1795). Il paraît difficile que l'on n'ait pas agité, au cours des négociations, le sort futur du jeune Duc de Normandie ; nous ignorons s'il en fut parlé dans les clauses secrètes du traité. Mais en dehors de toute convention écrite, M. de Hardenberg avait acquis une influence assez grande sur plusieurs personnalités républicaines, pour qu'il pût solliciter d'eux maintes complaisances.

D'ailleurs cette mission diplomatique ne finit pas là, comme on pourrait le croire ; après avoir été dignement félicité et récompensé à Berlin, M. de Hardenberg retourne en Suisse, où il converse longuement avec le citoyen Rebwell, sous le prétexte de médiation prussienne entre la France et l'Autriche qui eût plutôt mal accueilli de telles avances. Il est à supposer que le vrai mobile des pourparlers fut l'agencement de la comédie qui allait se jouer au Temple ; puisque l'amitié règne entre les gouvernements français et prussien, celui-ci peut inculquer à Barras (le promoteur de l'évasion de Louis XVII), en tant que besoin, les détails du système qui va livrer le petit roi aux mains de Frédéric-Guillaume III.

Les événements sont proches et quelques-uns parmi les hommes qui s'y trouvent intéressés mais qu'on a eu soin de tenir à l'écart, ont sans doute l'intuition que la partie décisive est préparée en Suisse ; car vers le milieu de prairial, les princes français (les comtes de Provence et d'Artois) envoient M. de Sainte-Aldegonde conférer avec Mallet du Pan, retiré à Constance.

Au Temple

Le drame de l'évasion dont nous avons parlé dans le préambule de cette étude, attendu depuis longtemps, va se dénouer. Nous n'y reviendrons simplement que pour rappeler qu'au début de juin 1795, dans une prison du Temple, le pauvre qui tient la place de Louis XVII, l'enfant scrofuleux Gonnhaut, agonise lentement ; le 21 prairial an III (9 juin 1795), Sevestre déclare à la Convention que la veille est mort le « fils de Capet ».

Cette annonce n'est pas faite pour attrister les amis dévoués qui, depuis si longtemps, machinent l'évasion du Roi ; ils savent que le trépas annoncé n'est qu'un simulacre, sachant qu'au moyen du cercueil le jeune Prince va être restitué à la vie intense, à un avenir souriant.

Effectivement, comme nous l'avons déjà dit, le fils de Louis XVI s'évada de sa prison le 12 juin 1795, grâce à une substitution d'enfants au Temple et à une substitution de cercueils dans l'église Sainte-Marguerite. De là il fut transporté endormi par un narcotique, 6 rue de Seine chez Mme Vve Henry Leschot, née Himely, belle-sœur de Jean Leschot de Genève.

Monsieur Brémond nous dit dans son « Mémoire », déposé aux Archives du Tribunal de Vevey :

« Nos travaux avaient cessé depuis quelques mois à cause de la » *prétendue mort du Dauphin, au Temple, lorsqu'un jour Son*
» *Excellence, M. de Steiger, me fit appeler pour me dire qu'il*
» *avait été informé par des courriers expédiés des généraux Ven-*
» *déens à Vérone, que le jeune Prince n'était pas mort au Tem-*
» *ple, mais qu'on l'avait au contraire sauvé de prison. Environ*
» *trois mois après cette nouvelle, M. de Steiger me la confirma*
» *en m'assurant qu'il venait de recevoir des renseignements très*
» *certain de l'évasion du Temple du Royal Orphelin.*

» Je sais encore que *le gouvernement autrichien possède sur cet objet un document des plus précieux. Un de mes amis, feu M. P., que Son Excellence, M. Thugbuth, employait comme secrétaire particulier, m'a déclaré avoir tenu ce document entre ses mains dans le cabinet de ce ministre. C'était un procès-verbal de l'enlèvement du Temple du jeune Louis XVII* ». — Gruau de la Barre, « *Intrigues dévoilées* », tome III, 2^{me} partie, p. 685.

Le général Poulain, comte du Fays, déclare dans le journal « *La Justice* », en 1835, prêt à déposer en justice et sous la foi du serment, des faits suivants : « En 1797, deux ans après la prétendue mort du fils de Louis XVI, je fus informé d'une manière positive... que le Duc de Normandie avait été sauvé du Temple ; et que cet enfant n'avait pu sortir du Temple qu'après le décès de l'enfant que le Comité de salut public avait fait passer pour lui, etc. ».

« J'appris en outre qu'en 1795, lors de son évasion, il fut transporté chez une dame d'origine allemande (de la Suisse allemande) dont le mari avait été tué dans la journée du 10 août et qui demeurait rue de Seine ».

« Le jeune Prince, nous dit Mme Delmas (nourrice du duc de Berry), a été enlevé dans une bière. Ce fut, raconte Naundorff-Louis XVII, dans la bière de l'enfant mort au Temple ».

« Mme Leschot-Himely racontait, elle aussi, à sa petite-fille Marie, que le Dauphin avait été sorti du Temple *dans un cercueil* (« *Légitimité* » 1900, p. 509) ».

« Enfin un jour qu'on s'entretenait de Louis XVII à la cour de Russie, l'impératrice Augusta — en présence du comte Smirnow, gouverneur de Saint-Pétersbourg, de la comtesse Smirnow, dame d'honneur, et d'un chambellan, — demanda à l'empereur Nicolas Ier, son mari, ce qu'il fallait en penser ».

« Je vais vous dire, répondit Nicolas, ce que m'a rapporté mon frère Alexandre (son prédécesseur)... » Et l'empereur raconta la visite faite à la Malmaison :

« *C'est moi, dit Joséphine, qui, de concert avec Barras, ai fait sortir le Dauphin du Temple, grâce à mon petit domestique (Laurent), originaire de la Martinique et nommé par mon influence gardien au Temple... Barras substitua au Dauphin un enfant muet, malingre et scrofuleux, afin d'éviter toute difficulté avec les comités révolutionnaires. Le Dauphin partit pour la Vendée, etc.* » — (Témoignage de la princesse Woronzow, née Troubetzkoy, « *Monde illustré* », 15 septembre 1868) ».

Nous l'avons dit dans le préambule, le Dauphin resta d'abord caché à Paris, après son évasion du Temple. Il tomba malade des suites de privations, etc., dues à sa captivité. Bien entouré, bien soigné par Mme Leschot-Himely, il se rétablit quelque peu (juillet 1795) ; n'étant plus en sûreté à Paris, il devait s'éloigner et au plus vite. C'est ce qu'il fit en compagnie de sa gardienne, se dirigeant vers l'Ouest. A Nantes d'abord, — s'il faut en croire M. Brothier de Rollière, — dans l'hôtel de M. Barbier de la Bonnetière, boulevard Delorme, No 26, puis dans le château d'un ami,

M. Tort de la Sonde. Le fils de Louis XVI vécut encore dans une maison de campagne. — On signale son passage à Andrezé, près Beaupréau (Maine-et-Loire), vers le commencement de 1796 (« Légitimité », II, p. 880) —, où il retomba malade, même assez gravement et longuement. Mme Leschot-Himely le soigna avec un dévouement tout maternel. Et dès qu'il fût à moitié rétabli, elle s'occupa de l'instruire dans la langue allemande, afin qu'il pût passer plus facilement pour son fils (« Légitimité », II, p. 864).

LA DEUXIÈME RENCONTRE

Séjour à Genève de l'évadé du Temple, le fils de Louis XVI 1797

Concernant le passage de Louis XVII à Genève, en compagnie d'un vieux gentilhomme français qu'on croit être le marquis de Briges, sa visite de quelques jours chez Jean-Frédéric Leschot, l'associé des Jaquet-Droz, nous renvoyons notre ami lecteur au petit volume déjà cité « Le Fils de Louis XVI en Suisse ».

Seulement depuis que nous avons fait ce travail il y a eu du nouveau. C'est de quoi nous allons parler, ayant eu le privilège d'avoir été en correspondance avec Mme C. Ceppi-Leschot, de Genève (petite-fille du célèbre mécanicien et dernière survivante directe de la famille) dans le courant de l'année 1925. Cette vénérable octogénaire (85 ans) douée encore, malgré son grand âge, d'une excellente mémoire, d'une bonne vue et d'une écriture admirable pour une personne de cet âge, a gardé le souvenir de beaucoup de faits racontés dans l'intimité de sa famille. Mme Ceppi nous disait dans une lettre datée du 10 avril 1925 : « Ma » sœur Marie s'étant dès l'enfance, comme vous le savez, très intéressée à cette Question Louis XVII qu'elle avait bien quelques » années presque oubliée, ayant eu il faut le dire d'autres soucis » et inquiétudes dans notre propre famille. Je ne sais comment » le livre de la Survivance (« La Survivance du Roi-Martyr », par » Un ami de la vérité, probablement) lui étant tombé dans les » mains, elle m'appela un jour et me dit : Ce livre me fait mal, » on dirait que c'est l'histoire de notre famille tant j'y trouve de » coïncidences vraiment curieuses qui me ramènent aux années » de jeunesse où Louis Chenevière nous racontait, à moi surtout » qui était avide de l'entendre raconter, toutes ces histoires qui » me remettent en mémoire celles de ma petite enfance, où il n'y » aurait pas un mot à changer, et c'est alors qu'elle eût l'idée de » les écrire ».

Les « Souvenirs » de Mlle Marie Leschot ont paru pour la première fois dans « La Légitimité » de mars 1900, elle avait alors 66 ans, étant née à Genève, le 12 décembre 1834.

Et dans une lettre du 5 janvier 1926 :

« Je sais que mon grand-père, Jean-Frédéric Leschot, avait fait » plusieurs fois le voyage de Paris (Nous aurions voulu fixer » exactement la date de celui qu'il fit avec les automates, la veille » de la Révolution française), « était-ce pour y voir des parents,

» des amis, entre autres Mlle de Robespierre avec laquelle il avait
» des relations d'amitié ou d'affaires, car leur correspondance
» était très suivie et datait d'avant la Révolution, et ensuite à
» cause des émigrés qu'elle lui recommandait? Était-ce sous le
» pseudonyme de Lebas? Je sais seulement que sa correspon-
» dance a été brûlée par ma grand'mère elle-même, comme le ra-
» conte ma sœur Marie Leschot dans ses souvenirs, l'un des pre-
» miers, alors que petite fille. Ma mère très occupée, mon père
» l'avait recommandée aux soins de Mme Leschot-Himely, lui
» disant : ne lui racontez jamais que des histoires vraies, parce
» que très intelligente elle les retiendra et c'est alors que ma
» grand'mère brûlant ces lettres, retirant de l'une d'elles cette
» mèche de cheveux blonds bouclés qu'elle baisa avant de les
» faire disparaître, attira davantage l'attention de ma sœur».
(Voir « Légimité » du 15 mars 1900).

Dans la lettre du 10 avril, Mme Ceppi nous rappelait plusieurs tentatives d'assassinat sur son grand-père et sa sœur, Mlle Marie Leschot. C'était bien des témoins gênants de la survivance de Louis XVII, qu'il fallait faire disparaître. Heureusement qu'ils furent merveilleusement gardés contre tous les attentats. N'est-ce point ces crimes contre des innocents qui s'ignoraient des ennemis, qui sont des preuves de plus de l'existence du malheureux fils de Louis XVI et ses relations avec la famille Leschot?

D'autre part, Mme Ceppi nous assurait (lettre du 10 avril) que sa sœur Marie ne se laissait pas influencer par rien, ni par personne, d'une nature très indépendante et très consciencieuse. C'est sur de vives instances de M. E.-A. Naville qu'elle se décida à publier ses souvenirs dans « La Légimité ». Aucune lettre, aucun livre, ne varièrent son témoignage. Elle fut déjà enfant la confidente de sa grand'mère et particulièrement de son oncle, le fameux Chenevière, l'homme du comte de Provence, qui devint le beau-fils de Leschot pour mieux l'espionner. Ce triste individu fut pris sur le tard de douloureux remords. Chenevière se conduisit d'une manière indigne et honteuse à l'égard de son beau-père et de son beau-frère Frédéric, l'ami de Louis XVII. Voulant atténuer ou racheter ses fautes passées, il se confessa insensiblement à sa nièce Marie, lui racontant comment il fit la connaissance du fils de Louis XVI en Allemagne, en 1809, et de quelle manière, accompagné du mouchard Naundorff, on le baptisa de ce nom (un masque politique) en lui fournissant un faux passeport le désignant comme étant un nommé Naundorff. C'est ce passeport dont le signalement ne correspondait absolument pas à son porteur qui permit au Prince son entrée à Berlin en 1810. Et la police prussienne, mise au courant par son émissaire, le véritable Naundorff, ferma les yeux.

Pour les chapitres qui suivent : *Second séjour de Louis XVII en Suisse (Fin 1803-1804) — A Neuveville. — A la Ferme de La Praye. — A Bévillard et aux Reussilles. — Retour à la Neuve-Métairie*, dans l'ouvrage que nous avons indiqué, « Le Fils de Louis XVI en Suisse », on trouve les témoignages encore recueillis durant les

années 1906-1909 qui concordent avec les importants « Mémoires » de Mlle Marie Leschot, parus dans « La Légitimité » de mars 1900. Nous n'y reviendrons pas et renvoyons l'aimable et patient lecteur au volume précité. Disons toutefois que MM. A. Quinche, pasteur à Peseux, Juillerat, officier de l'état civil de Tramelan ; Mmes de Chambrier, de Bevaix, et Steiner, de Nods, ne connaissaient pas du tout les « Souvenirs » de Mlle Marie Leschot, de Genève, et encore moins la personne.

Pour remplacer ces récits, parlons d'une récente découverte que nous avons faite il y a peu de temps à Neuveville :

La montre de Louis XVII

Le mercredi 10 février 1926, en compagnie de Me Florian Imer, avocat, président de la section neuvevilloise de la Société jurassienne d'Emulation, et de M. Bourguignon fils (qui m'attendaient à la gare de Neuveville), nous nous sommes rendus chez la mère de ce dernier, Mme Vve E. Bourguignon, qui désirait nous faire voir la montre du Dauphin (de Louis XVII).

— Par divers témoignages et les « Souvenirs » de Mlle Marie Leschot, il est prouvé que Louis XVII (âgé de 18 ans) a séjourné à Neuveville et à la ferme située au lieu dit « Derrière la Neuve-Métairie », chez MM. Himely, pendant quelques mois des années 1803-1804. —

Mme Vve E. Bourguignon habite à quelques minutes de la gare, près de l'Hôtel du Lac. Après les présentations, nous montons au logement situé au premier étage et nous entrons au salon particulièrement orné d'anciens portraits de famille et de vieilles gravures. Bientôt nous avons le plaisir d'avoir dans nos mains une superbe montre en or avec sa chaîne à breloques du XVIII^e siècle. Très jolie, au pendant Louis XV, le fond du boîtier porte comme décor et en relief une corbeille de fleurs.

— (On dirait plutôt une corbeille de fleurs et de fruits, avec tous les attributs du jardinier. — « Historique est aussi la passion que le jeune Dauphin avait pour les fleurs et les jardins. En 1792, le petit Dauphin quittait même rarement son petit jardin des Tuileries qui fut alors à peu près sa seule distraction ». — « Correspondance intime et inédite de Louis XVII », par Otto Friedrichs, tome II, page 217).

Le Roi Louis XVI, qui avait appris le métier de serrurier, voulait, paraît-il, faire de son fils un jardinier. —

Un beau brillant formant bouton ouvre la montre et permet d'examiner un petit mouvement aux ponts découpés et gravés portant la signature « Leroy, Paris ». C'était sauf erreur le fournisseur de la cour de Louis XVI. Cette magnifique montre dite du Dauphin marche dit-on encore très bien. Après avoir admiré la belle pièce sur tous les côtés, nous demandons à l'aimable hôtesse, Mme Bourguignon, de vouloir bien nous dire d'où elle tenait cette précieuse montre. Elle s'est informée auprès des membres de sa famille

qui n'ont pas pu éclaircir cette affaire. C'est, paraît-il, un arrière-grand-père, nommé Bourguignon, orfèvre et bijoutier, tenant un magasin dans la même maison où nous étions, qui aurait reçu du Dauphin lui-même cette montre en paiement. (A cette époque il était pensionnaire des Himely et passait pour le fils d'une cousine germaine, Mme Jeanperrin). S'est-il trouvé dans un pressant besoin d'argent et a-t-il vendu sa montre à M. Bourguignon ? C'est probable. Dans tous les cas elle ne fut jamais réclamée et elle n'est pas sortie de la famille depuis ce temps-là. Tous ses membres y tenaient comme à un bien très précieux, de la plus grande valeur. A aucun prix ils n'auraient voulu s'en défaire.

Me Imer et moi, nous nous regardions surpris, étonnés et intérieurement ravis de ce que nous venions de voir et d'entendre. Enfin, comme par le plus grand des hasards, nous avons sous les yeux une preuve palpable, tangible, d'un objet prouvant le passage de Louis XVII à Neuveville. On ne pouvait désirer mieux.

Mme Bourguignon nous montra encore une grande photographie (dont elle ignorait la provenance) représentant Louis XVII sur son lit de mort à Delft (Hollande), le 10 août 1845.

Curieuse coïncidence, il a fallu nous rendre à Neuveville, appelé par la Société jurassienne d'Emulation, pour y donner une conférence sur le séjour de Louis XVII dans le Jura bernois, pour y trouver une preuve visible du séjour du fils de Louis XVI. La Providence arrange et fait toujours bien les choses.

Le Fils de Louis XVI séjourne de nouveau à Genève, en 1832

Pour la dernière fois, nous invitons le lecteur bénévole de recourir au travail cité « Le Fils de Louis XVI en Suisse ». Il y trouvera tous les détails que nous avons pu nous procurer sur ce séjour du Prince dans la cité de Calvin.

Dans notre correspondance avec Mme Ceppi-Leschot, nous aurions aimé savoir si par hasard elle avait souvenance ou un indice que Louis XVII a cherché après sa famille lors de sa venue à Genève en 1832. A cette époque, Mme Vve Jean-Frédéric Leschot, sa grand'mère, son oncle Frédéric et son père Georges Leschot vivaient encore. Et nous disions que si le Prince avait connu le nom véritable de la famille au lieu du pseudonyme « Lebas », il l'eût certainement trouvée. Nous ne comprenons pas que son grand-père, qui était la droiture même, ait caché son nom de famille à Louis XVII. Voici ce que nous a répondu notre aimable correspondante, le 7 mai 1925 :

« Mon grand-père Jean Frédéric Leschot portait donc ce nom » de Lebas, vis-à-vis de tous les émigrés qui lui étaient adressés. » (Je pense que cela était une mesure de prudence pour tous) et » d'autre part il me semble difficile que tous ces nobles étrangers » aient pu ignorer le nom véritable de J.-F. Leschot, dont par » exemple Mlle de Robespierre (On lit dans l'« Histoire de la Ter- » reur », par Delandine de Saint-Esprit, page 280 : « Une goutte

» de sang des Robespierre échappa à l'infamie. Leur sœur *Charlotte*, s'exila d'eux ; elle fut dénoncée par Robespierre jeune à son frère, et deux Caïns la cherchèrent pour la faire mourir.») » qui était en correspondance avec mes grands-parents devaient » leur adresser ces lettres sous leur nom véritable. Ceci (pour le » séjour de Louis XVII à Genève en 1832) je n'ai rien entendu de » mon père spécialement, mais je crois me rappeler qu'en 1832 ou » 33, mon père nous a souvent dit qu'à cette date un journal de » notre ville qu'il appelait le « Constitutionnel », avait mis un » avis disant à peu près ceci : Si on ne connaîtrait pas un M. » Lebas qui aurait reçu chez lui en telle année un vieillard et » un enfant ? Mon père disait alors à mon frère aîné et à ma » sœur qui lui faisaient observer pourquoi il n'avait pas répondu, » disait invariablement : Je n'étais pas sûr, ne connaissant pas » alors bien des choses que je sais aujourd'hui, et la conversation » finissait toujours en parlant de Louis Blanc, de Thiers, qui » avaient fait des recherches vers cette époque ou après ».

L'avis paru dans le « Constitutionnel » de Genève a été certainement mis par le fils de Louis XVI qui cherchait la famille qui l'avait hébergé en 1797 et qu'il ne connaissait que sous le nom de « Lebas », comme le prouve sa lettre à la duchesse d'Angoulême, sa sœur. Voir « La Survivance du Roi-Martyr », par Un Ami de la vérité, pp. 52 et 53. Il fut très regrettable pour l'histoire et surtout pour la manifestation de la vérité que la famille Leschot n'ait pas répondu à cet avis du « Constitutionnel ». Il y aurait alors eu explication entre le Prince et les descendants de Jean-Frédéric Leschot et surtout avec sa femme qui savait tant de choses. Et qui sait, il s'en serait certainement suivi une reconnaissance officielle.

A Genève, le Prince attendait une lettre de la duchesse de Berry, qui venait de soulever la Vendée. Dans l'ombre aussi le pouvoir occulte veillait, il fallait empêcher la réunion de Louis XVII avec la famille Leschot. Ses inlassables et insatiables ennemis le guettaient. Tout à coup le Prince fut sommé par le chef du gouvernement du canton d'en sortir dans les vingt-quatre heures. Son dernier espoir de retrouver son incomparable ami Frédéric et sa famille, venait d'être anéanti.

CONCLUSION

Après ce que nous venons de dire des relations de Louis XVII avec les familles Leschot, de Genève, Himely, de Neuveville, Court et Bévillard, Jeanperrin, des Reussilles sur Tramelan, est-il franchement possible de nier les séjours du Prince en Suisse ? Par des témoignages de personnes des plus honorables qui concordent avec les importants « Mémoires » de Mlle Marie Leschot, scrupuleusement vrais, nous pensons avoir prouvé les séjours à Genève, en 1797, et dans le Jura (département du Haut-Rhin) automne 1803, hiver et printemps 1803-1804. De plus, la découverte à Neu-

veuille d'une montre qui aurait appartenu au Dauphin fils de Louis XVI, vient encore fortifier ces témoignages.

En outre, un misérable soudoyé, Désiré Roussel, assassina Frédéric Leschot à Genève, en mai 1835. Frédéric, convenons-en, était le témoin le plus redoutable de la survivance de Louis XVII, puisqu'il avait vécu en sa compagnie dès son enfance : à Genève en 1797, dans le Jura en 1803-1804, lors de son odyssée en Allemagne en 1809, puis plus tard en 1820. Sa présence auprès du Prince en 1824, lors du procès de Brandebourg (où le malheureux rejeton de Louis XVI, poursuivi par ses misérables ennemis, le firent accuser à faux, d'incendie et de faux monnayage) est probable. Il y fut poursuivi puis condamné soi-disant pour faux témoignage. C'est pendant ce fameux procès (une honte pour la magistrature prussienne) qu'un des juges ne put s'empêcher de s'écrier : « Cet homme — Frédéric — a pu égarer son affection, mais lequel d'entre nous ne s'estimerait heureux d'avoir un tel ami ? » Cet ami là devait disparaître par le crime et en même temps c'était un garde à vous pour les membres des familles Leschot, Himely, Jeanperrin, etc., qui savaient quelque chose.

Désiré Roussel tenta d'assassiner Louis XVII à Londres en 1838 ; il fut arrêté par la police anglaise et relâché parce que le Prince refusa de le reconnaître positivement pour son assassin. Il y avait donc entre ces deux hommes un lien bien puissant, témoignage caractéristique qu'une chaîne très forte liait Louis XVII et Frédéric Leschot, puisque les mêmes armes étaient dirigées contre eux. Leur mort, sans aucun doute, importait également à ceux qui les persécutaient, à ceux surtout qui avaient capté l'héritage de l'infortuné Prince, ses propres parents.

Il fallait nécessairement que le faux Naundorff fut bien le fils de Louis XVI évadé du Temple, pour s'attaquer à tous ceux qui l'approchèrent de trop près et eurent la faiblesse de dévoiler ce terrible « Secret d'Etat » qui semait la mort autour de lui. Quatre fois on tenta d'assassiner M. Georges Leschot et plusieurs fois on voulut faire disparaître sa fille Marie. Voilà pourquoi le Dr Himely et ses fils, de Neuveville, ses neveux de Court, Bévilard et des Reussilles, gardèrent le silence ; s'il n'était acheté, il devait être bien prudent. Il y allait de leur vie en révélant cet horrible et infâme crime d'Etat.

Il a fallu le courage d'une humble femme, à la merveilleuse mémoire, Mlle Marie Leschot, pour dévoiler ce terrible secret des relations du dernier Roi légitime de France avec sa famille.

Puis, il ne faut surtout pas oublier le rôle très important que joua Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse et prince de Neuchâtel, dans toute cette histoire. En continuant l'odieuse comédie de la mort au Temple du fils de Louis XVI, cette terrible partie entre le comte de Provence (Louis XVIII) et lui, n'en était pas moins que l'avenir de ses Etats. Louis XVII en Prusse, comme otage, on comprend ce qu'il lui rapporta à l'avènement de l'oncle, du misérable Louis XVIII. La comédie du « Roi mort qui vit »,

fut alors supérieurement et royalement jouée. Disons simplement que Frédéric-Guillaume III, on n'en doute pas, obtint tout ce qu'il voulut du roi usurpateur, même au-delà de ses désirs :

« En 1814, l'édifice impérial s'écroule.

La Prusse, à l'insu de son prisonnier, *soulève le voile mystérieux du Temple...*

Aussitôt, le représentant de Louis XVIII, le prince de Talleyrand, (habile diplomate, traître à tous les partis, profondément immoral, concussionnaire éhonté. *Il joua un rôle actif dans l'arrestation et la mort du duc d'Enghien.* Cette condescendance lui valut le titre de grand chambellan (1804) ; Napoléon le nomma ensuite prince de Bénévent et archi-chancelier de l'Etat (1808). Président du gouvernement provisoire, *il entra dans le premier cabinet de Louis XVIII (12 mai 1814).* — L. Lalanne, « Dictionnaire Historique de la France » — l'ancien évêque d'Autun signa une convention désastreuse qui réduisit la France à ses frontières du 1er janvier 1792, en livrant aux Alliés 58 places fortes, 12,000 bouches à feu, 30 vaisseaux et 12 frégates (23 avril 1814), sans compter 1 milliard 170 millions qu'il a fallu leur payer ».

Mais revenons à Mlle Marie Leschot. Grâce à son courage, à sa vaillance, à sa belle mémoire, elle souleva résolument le voile mystérieux du Temple, mais pour une bonne et grande cause. Mlle Leschot révéla une partie des secrets de son grand-père, de ses grands-oncles et de ses oncles mêlés à l'existence du fils de Louis XVI, pour le plus grand bien de la manifestation de la sincérité, de la vérité, et pour éclairer une page jusqu'alors obscure de la vie du malheureux Dauphin. Avec l'aide des précieux « Souvenirs » de Mlle Leschot, qui ne s'est laissée circonvenir ni influencer, répétons-le, par personne ; du travail de M. E.-A. Naville, « Louis XVII en Suisse », des divers témoignages que nous avons encore pu recueillir, et des ouvrages cités, nous espérons avoir fait un peu de lumière sur les séjours en Suisse de Louis XVII. Actuellement encore ses infortunés descendants réclament leur place au soleil et la réparation due au flagrant déni de justice qui les a frappés. Ceci à la honte de tous nos gouvernements européens qui ont plus ou moins trempés dans cet épouvantable crime d'Etat. Malgré eux et ceux qui veulent perpétuer ce crime, leur puissance éphémère succombera un jour, et il est peut-être prochain, sous le poids de la justice immanente. S'il n'y a rien à attendre de la lâcheté des hommes, surtout quand ils sont au pouvoir, il reste encore à espérer et à compter, pour ceux qui croient, sur Dieu qui domine avec justice sur les nations et son heure va sonner bientôt.

La Chaux-de-Fonds, octobre 1924.

Paul F. MACQUAT.